

Lagny-sur-Marne : comparution immédiate pour non respect de l'assignation à résidence

écrit par Maxime | 24 juin 2016



L'assignation à résidence, mesure administrative destinée à nous protéger dans un climat d'état d'urgence et de terrorisme islamiste, montre une nouvelle fois ses limites.

[Le Parisien](http://resistancerepublicaine.com/2016/03/31/munitions-pour-kalashs-propagande-pour-lei-mais-pas-de-dissolution-des-associations-musulmanes/) nous apprend que deux fidèles de la mosquée de Lagny sur Marne, gérée par une association dissoute dans ce cadre juridique (avec les complications procédurales qui ont suivi néanmoins : <http://resistancerepublicaine.com/2016/03/31/munitions-pour-kalashs-propagande-pour-lei-mais-pas-de-dissolution-des-associations-musulmanes/>), ont violé les obligations qui leur incombaient en raison de leur assignation à résidence.

Ces obligations ne sont pourtant pas très lourdes, si l'on tient compte du fait que l'assignation à résidence est motivée par des raisons pour le moins sérieuses : dormir chez soi, pointer au commissariat en journée, ne pas quitter la ville où l'intéressé est assigné à résidence.

[Comme je l'avais évoqué](#), dans certaines hypothèses, les juges ont annulé des assignations à résidence malgré des indices

assez lourds à la charge de la personne visée par l'assignation à résidence. On peut donc penser que ceux qui sont actuellement encore assignés à résidence présentent une certaine dangerosité (ou une dangerosité certaine !).

L'un des prévenus, qui, pour échapper aux contrôles, avait usurpé le nom d'un voisin, a déclaré : « *au bout de sept mois d'assignation, on en a un petit peu marre. Je voulais prendre l'air* » .

Son avocate, qui paraît encore moins gênée que son client, a quant à elle soutenu que l'assignation à résidence était « *de la prison à l'air libre* » ! (même source)

On ne sait pas si cet oxymore visait à nous faire rire ou nous désoler... Sans doute n'a-t-elle pu trouver aucun argument sérieux pour la défense de son client !

Rien de tel ne serait possible si existait un « Guantanamo » français où serait pratiqué un enfermement préventif des personnes liées à l'islamisme.